

Transférer votre numéro de GSM chez nous



Vous souhaitez conserver votre numéro de GSM de votre ancien opérateur ? Nous nous occupons de tout !

La seule chose dont nous avons besoin est votre autorisation. Vous pouvez la donner facilement et rapidement en ligne en activant votre carte SIM.

Ça ne marche pas ? Pas de soucis, il y a une autre solution !

Remplis ce document dans son intégralité. Les informations concernant votre ancien opérateur figurent sur votre dernière facture ou dans votre compte en ligne.

Numéro de GSM actuel

Ancien opérateur

Numéro de client chez l'opérateur précédent

Numéro de carte SIM chez l'opérateur précédent

Date et lieu de signature

Signature de la personne qui est cliente de l'ancien opérateur

Par la signature du présent contrat, vous déclarez avoir pris connaissance des conditions générales de BASE et des tarifs des services mobiles de BASE, et de les avoir acceptés. Vous déclarez être d'accord avec les dispositions du présent contrat. Vous êtes au courant de la politique relative à la vie privée stipulée dans les conditions générales. Vous avez également déjà reçu une confirmation de votre commande, qui contient des informations essentielles sur votre contrat avec BASE.

Vous demandez à BASE de transférer le numéro de GSM ci-dessus et de résilier le contrat avec votre opérateur actuel. En dépit de ce transfert chez BASE, vous devez toujours respecter le contrat avec votre opérateur actuel jusqu'à son échéance. La loi prévoit que votre numéro de GSM doit être transféré au plus tard 1 jour ouvrable après la date convenue. Si ce n'est pas le cas, vous avez droit à une compensation.

Pour plus d'informations au sujet des compensations en cas de retard d'un transfert de numéro, vous pouvez consulter le site www.ibpt.be.